

## Conditions générales de vente

### 1. Acceptation de commande

Nous serons engagés par une commande reçue après l'avoir expressément acceptée par écrit.

Dans tous les cas, nos engagements seront soumis à ces présentes Conditions Générales de Vente. Nos clients seront censés les avoir formellement approuvées comme constituant la base de nos conventions, même si elles diffèrent de leurs propres conditions commerciales, du seul fait de leurs commandes ou des marchés que nous aurons co-signés. Les délais indiqués dans les commandes ou marchés ne commencent à courir qu'à compter de la réception par le vendeur des acomptes prévus dans ses commandes ou marchés.

Toute demande d'action de formation et de convention de formations doivent respecter un délais administratif d'acceptation de 30 jours minimum avant la date de la formation.

### 2. Délais de livraison

Les dates de livraisons stipulées dans les commandes ou marchés ont un caractère indicatif. Les retards de livraison n'excédant pas trois mois ne justifieront, sauf stipulation particulière du contrat, ni annulation de commande ni droit à pénalité.

### 3. Exécution de la commande.

ECATICE s'engage à exécuter la commande conformément aux règles de l'art. Le Client reste seul responsable des solutions choisies et mises en place par ses soins, ainsi que de l'analyse des études effectuées à sa demande. Le Client s'engage à fournir les éléments et moyens matériels et techniques nécessaires à l'exécution de la mission et notamment à fournir toute la documentation qu'il détient pouvant influencer sur l'objet de l'étude.

Les délais d'exécution stipulés sont de rigueur ; en cas de dépassement, les parties peuvent simplement avoir recours au paragraphe " résiliation ", sauf stipulation expresse contraire.

### 4. Confidentialité et propriété des résultats.

ECATICE considérera comme strictement confidentiels, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. De convention expresse, les résultats de la mission seront en la pleine maîtrise du client, à dater du paiement intégral de la prestation et il pourra en disposer comme il l'entend. Pour leur part, ECATICE s'interdit de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière, sauf à obtenir préalablement l'autorisation écrite du client.

### 5. Cas fortuits et de force majeure

La société est libérée de l'obligation de livraison pour tous cas fortuits et de force majeure tels que grèves totales ou partielles, inondations, incendies, guerres, épidémies, pandémies, etc.....

### 6. Livraisons

L'acheteur prendra livraison de la fourniture, soit au jour de la formation, soit à réception par ECATICE du règlement global des factures émises.

La responsabilité du vendeur est dérogée par la prise en charge de la fourniture et l'acceptation du bon de livraison. Aucune réclamation ultérieure, en particulier pour manquant, ne pourra être présentée par l'acheteur.

La fourniture reste la propriété du vendeur jusqu'à ce que l'acheteur en ait pris livraison et en ait acquitté le paiement intégral.

### 7. Réserve de propriété

De convention expresse et nonobstant toutes les stipulations contraires éventuelles, à défaut de paiement, même partiel, de la fourniture à la date convenue et un mois après une mise en demeure à payer par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, la vente correspondante pourra être résiliée de plein droit si bon semble au vendeur sans qu'il soit nécessaire de le faire décider par voie judiciaire.

Si une partie du prix a été payée, elle restera acquise à titre d'indemnité sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

### 8. Résiliation ou suspension du contrat.

Le Contrat pourra être résilié et sans accomplissement d'aucune formalité judiciaire, par l'une ou l'autre des parties :

A) Après mise en demeure et sous respect d'un préavis d'un mois :

- En cas de défaillance dûment constatée de l'une quelconque des parties. (Les cas de défaillance sont ceux qui entraînent l'incapacité juridique totale ou partielle, définitive ou temporaire, et, notamment le règlement judiciaire, la liquidation des biens ainsi que la déconfiture, la liquidation amiable, la cessation d'activité ou d'incapacité d'exécuter les prestations.)

- Aux torts de l'une ou l'autre des parties, en cas de manquement à une obligation principale.

B) De plein droit en cas de force majeure, de disparition, invalidité, décès de l'intervenant initialement agréé par le client.

C) De plein droit, en cas de rupture du contrat de travail de l'intervenant(e) agréé(e) par le client pour l'exécution de la mission, pour quelque cause que ce soit ; en ce cas, le contrat prend fin, sur simple notification, à la date à laquelle le salarié cesse d'exercer ses fonctions au sein de l'effectif du prestataire.

D) Lorsque la mission objet du contrat est d'une durée initiale supérieure à trois mois ou après reconduction, une résiliation peut intervenir à la demande de l'une ou l'autre partie sous réserve d'un préavis de six semaines à dater de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans tous les cas, les sommes perçues et celles facturées par le prestataire pour les travaux effectués lui demeureront acquises et le délai de règlement est ramené au plus tard à la date d'effet de la résiliation.

La maladie ou l'accident du ou des intervenants nommés dans la mission entraînant un arrêt de travail d'une durée inférieure à trois mois suspend l'exécution du contrat et en proroge d'autant la durée.

### 9. Prix de vente

Nos prix de vente seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande.

### 10. Modalités de paiement

Le prix est toujours stipulé hors TVA française et sans escompte. La facturation de la TVA s'effectue en application des règles légales en vigueur.

Tous retards dans les paiements entraînent de plein droit et sans mise en demeure le paiement d'intérêts de retard au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 10 points plus une Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €

En cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tous autres recours.

Le versement à la commande ne comporte nullement pour l'acheteur la faculté de se dédire moyennant l'abandon de son acompte qui en cas d'annulation de l'ordre reste acquis au vendeur à titre d'indemnité, sous réserve de tous autres droits.

Le recours à la garantie ne peut justifier aucun retard dans les paiements.

### 11. Responsabilité

ECATICE déclare être assurée auprès de la compagnie MMA PRO-PME n° 000000146351064 en responsabilité civile professionnelle et pour garantir la responsabilité civile pour les dommages qui pourraient être provoqués au sein du Client pendant l'exécution de la prestation. ECATICE limite sa responsabilité résultant de l'exécution ou de l'inexécution des obligations décrites au présent contrat, au montant de la prestation prestée, objet du contrat, dans la limite du montant égal au plafond de la garantie défini par la police en vigueur à la date de la souscription du contrat. En conséquence, le Client renonce à l'exercice de tout recours contre d'ECATICE et son assureur au-delà de la limite des sommes assurées et s'engage à y faire renoncer son assureur dans les mêmes conditions.

### 12. Sauvegarde

L'acheteur est tenu d'effectuer une sauvegarde et de conserver ses données informatiques avant l'intervention d'ECATICE.

ECATICE n'est pas responsable des données clients et ne peut être tenu responsable de pertes d'exploitation liées directement ou indirectement à la perte de données.

### 13. Non-sollicitation

Le client s'engage à ne faire directement ou indirectement aucune offre d'emploi aux collaborateurs d'ECATICE. Cette renonciation est valable pendant la durée du contrat augmenté d'une durée de 12 mois.

### 14. Référencement

Le client autorise ECATICE à inscrire les travaux convenus une fois accomplis au nombre de leurs références.

### 15. Election de domicile et attribution de juridiction

La loi du présent contrat est la loi française. Les litiges relatifs à sa formation, son interprétation et son exécution ou du paiement du prix, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de connexité, sont soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de de La Roche Sur Yon, lieu du siège social d'ECATICE, quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté.

La convention de Vienne de 1980 relative aux contrats internationaux de vente de marchandises est exclue. Le présent contrat avec ses avenants et annexes contient tous les engagements des parties ; les correspondances, offres ou propositions antérieures au contrat sont considérées comme non avenues et ne peuvent être utilisées pour l'interprétation du contrat.

### 16. RGPD :

Les informations recueillies vous concernant sont nécessaires pour le traitement de votre demande. Elles seront utilisées, exploitées et traitées à cette fin et dans le cadre de la relation commerciale qui peut en découler. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen de Protection des Données UE 2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement pour les informations qui vous concernent. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant personnellement et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à contact@ecatice.com

**DATE :** \_\_\_\_\_ **SIGNATURE :** \_\_\_\_\_  
**(NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE)**